

AVIS DE LA CFDT

SUR UN PROJET D'ÉVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION EN FRANCHISE DE 10 MAGASINS DE LA BRANCHE SUPERMARCHÉ

ET SUR UN PROJET D'ÉVOLUTION DU MODE D'EXPLOITATION EN LOCATION GERANCE DE 2 MAGASINS DE LA BRANCHE SUPERMARCHÉ

LA CFDT note les arguments avancés par la Direction de franchiser 10 super en île de France pour des raisons économiques et de perte de chiffre d'affaires.

Nous ne mettons pas en doute le savoir faire économique du repreneur, ni la stratégie commerciale qui sert bien évidemment les intérêts du principal actionnaire. Ce dernier conserve 49% des actions au cas où le repreneur serait tenté d'aller voir la concurrence.

Ce que nous constatons, c'est que ces franchises se font bien au détriment des 318 salariés de ces magasins, qui se verront appliquer la CCN alors qu'on leur fait croire à une grande avancée sociale au delà des 15 mois légaux.

Pour la CFDT la priorité c'est le social.

Hier on nous annonçait 4 supermarchés en location gérance, aujourd'hui 12, combien demain ?

Nous savons que la liste va s'agrandir, il faut que les salariés gardent leur statut CASINO dans leur intégralité car la CFDT estime que ce n'est pas aux salariés de subir le choix stratégique de notre principal actionnaire.

Que pouvons-nous dire du repreneur :

La CFDT est stupéfaite par cet ELDORADO du monde du travail proposé par la famille HADJEZ.

Permettez nous d'être très sceptique s

On ne doit s'inquiéter de rien, tous les problèmes personnels et/ou professionnels des salariés sont résolus de suite autour de la machine à café. Est-ce là, le dialogue social du repreneur ?

Quel a été le discours de Mr HADJEZ

- Coté social :

RIEN ...

- Coté économique :

« JE VEUX DU RESULTAT ».....Et s'il n'y en avait pas ???

Les avis des CSE majoritairement favorables au nouveau mode d'exploitation, attestent du malaise social chez DCF. Pour la CFDT le pire est à venir

Nous donnerons donc un avis très défavorable pour ces deux projets.